

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
Reçu le

18 JUIN 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

République Française

Département de la Meuse

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Arrivée le

18 JUIN 2026

BUREAU DU COURRIER

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Intercommunal d'Action Sociale

SEANCE DU 28 MAI 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation

21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire), sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : COLLIGNON Céline, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, FOURES Patrice, GERARD Céline, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, LINARD Lidwine, MARECHAL Dominique, MOREAU Michel, PALIN Guillaume, RENAUDIN Bernard.

Absents : FEVEZ Clément, FIZE Olivier.

Représentés : BRISSE Philippe pouvoir donné à MARECHAL Dominique.

Madame DECHEPPE Mathilde a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion 2026 à la Mission Locale du Sud Meusien

N° de délibération : DCA_2026_014

Le Président expose,

Vu la délibération DCA_2026_05 du 12 mars 2026 relative à l'adhésion 2026 à la Mission Locale du Sud Meusien,

Considérant l'avenant à la convention financière et de partenariat 2025-2027,

Considérant la modification de la base de calcul passant de 1.40 euros par habitant au lieu de 1.20 euros

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 382 ; selon l'Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques d'après le recensement 2022.

Le montant de l'adhésion annuelle à la Mission locale du Sud Meusien serait de 8 934.80 euros.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de :

- approuver l'avenant n°1 annexé
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention financière et de partenariat 2025-2027 avec la Mission Locale du Sud Meusien
- renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à la Mission locale du Sud Meusien pour l'année 2026 dans les conditions établies par la convention financière et de partenariat 2025-2027
- de verser une participation de 8 934.80 euros à ce titre à la Mission Locale du Sud Meusien,
- autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président

